



## **SEPTEMBRE 2023**

### **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023**

Les comptes pour la période du mois d'août 2023 totalisent 138 364,01\$.

### **DEMANDE D'APPUI- INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE-DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau type d'embarcation flottante, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », **semble prendre de l'ampleur;**

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

**DE DEMANDER** aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

règlementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau du Québec;

**DE DEMANDER** l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

**ET**

**QUE** la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

Les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés. Les travaux sont admissibles au PAVL. La transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée au plus tard le 31 décembre 2023. Le conseil approuve les dépenses d'un montant de 25 000\$ dont le montant égale l'aide financière.

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) -NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

La Fédération québécoise des municipalités a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec.

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTENTE DE SERVICES EN TRANSPORT ADAPTÉ**

Les municipalités qui font partie de l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la prise de compétence de la MRC des Appalaches en matière de transport adapté sur le territoire des municipalités parties à l'entente.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST LE 2 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES.**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

---

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*